



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 11 MAI 2022

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-036 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 5 mai 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

**Représentés :** C. BADREDDINE, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, B. HUET, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE.

Le secrétaire de séance désigné est F. DUFFOUR.

### OBJET : CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT : CONCOURS FLEURISSEONS VOIRON 2022

Rapporteur : Julien POLAT

**EXPOSE :** La Ville de VOIRON organise un concours intitulé « FLEURISSEONS VOIRON » pour les balcons et maisons fleuris.

L'organisation du concours sera confiée à une commission composée comme suit :

- Madame LEBOURDONNEC, adjointe à la culture,
- Madame MISTRE, conseillère municipale
- Madame RUELLO-MOGORE, adjointe au cadre de vie
- Monsieur GRANDCAMP, conseiller municipal
- Monsieur MOREAU, Adjoint à l'environnement

#### 1. CONSTITUTION DU JURY

- Elus : 3 personnes minimum
- Horticulteurs / fleuristes : 1 personne
- Services Techniques : 1 ou 2 personnes
- Service Communication : 1 personne
- Voiron commerce : 1 personne

#### 2. CRITERES ET BAREME DE NOTATION

- Aspect général sur 40 points
- Choix des végétaux sur 30 points
- Sensibilité à l'environnement (matériaux, végétaux...) sur 20 points
- Importance sur 20 points
- Visibilité sur 10 points

Toute note inférieure à 5 sera éliminatoire.

### 3. CATEGORIES

Les participants seront classés en 4 catégories « maisons », « balcons et fenêtres » « jardins potagers » et « divers » (établissements commerciaux, écoles, copropriétés...)

### 4. ATTRIBUTION DES PRIX

Les récompenses sont constituées par des bons d'achat à retirer chez les horticulteurs fleuristes associés à l'opération d'un montant de 10 € à 60 €.

*Catégorie « maisons » :*

60 € pour le 1<sup>er</sup>  
50 € pour le 2<sup>ème</sup>  
45 € pour le 3<sup>ème</sup>  
20 € pour les 4 au 10  
15 € à partir du 11

*Catégorie « balcons et fenêtres » :*

55 € pour le 1<sup>er</sup>  
45 € pour le 2<sup>ème</sup>  
40 € pour le 3<sup>ème</sup>  
15 € pour les 4 au 10  
10 € à partir du 11

*Catégorie « jardins potagers » :*

50 € pour le 1<sup>er</sup>  
40 € pour le 2<sup>ème</sup>  
35 € pour le 3<sup>ème</sup>  
15 € pour les 4 au 10  
10 € à partir du 11

*Catégorie « divers : commerces, écoles,.... » :*

50 € pour le 1<sup>er</sup>  
40 € pour le 2<sup>ème</sup>  
30 € pour le 3<sup>ème</sup>  
15 € pour les 4 au 10  
10 € à partir du 11

En cas de jugement ex-aequo de deux lauréats, il leur sera attribué à chacun le prix prévu pour le meilleur classement.

*Les Coups de cœur du jury seront introduits dans le classement:*

*Un sachet de graines ou de bulbes et un diplôme seront remis à tous les participants même ceux ayant reçu une note éliminatoire*

Parmi les candidats participants pour la première fois, sera attribué par tirage au sort le prix spécial de la ville de VOIRON (une composition de plantes vivaces).

Si une réalisation attire l'attention par sa qualité, le jury se réserve la possibilité de valoriser un jardin ou un balcon non inscrit en l'intégrant dans le classement en tant que « coups de cœur ».

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Urbanisme et Qualité de vie du 28 avril 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la composition de la Commission et le règlement du concours proposés ci-dessus.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (35 POUR)  
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT